

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [melissa ann murphy](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bcd36a895122ac3c75e35bcc>

Date d'obtention : 2024-02-18 19:44:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut parler à la victime et l'auteur du signalement. Puis, évaluer l'incident en posant des questions ouvertes sans juger. Remplir la grille. Vérifier les informations afin de savoir si d'autres sont impliqués. Compléter la grille. Rencontrer chacun un à un. Contacter la police s'il s'agit d'un acte malveillant. Finalement, parler au jeune instigateur pour avoir sa version puis déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que même si la personne ne veut pas porter plainte, il est possible qu'il s'agisse d'un acte malveillant et que nous devons référer vers un policier. Si la victime ou l'instigateur ne veut pas collaborer à la méthode sexto, nous devons se référer vers les policiers. Il est important de rappeler aux policiers que nous ne sommes pas mandataire du service de police. Il est important de ne pas regarder les images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Suite à la vérification des informations et qu'il est déterminé qu'il puisse s'agir d'un acte criminel malveillant (avant l'étape 4), s'assurer de respecter la confidentialité en évitant de regarder les photos et en rassurant la victime. Limiter les discussions au sujet de la situation. Agir promptement pour ne pas que les images se propagent. Puis, préserver l'identité des personnes impliquées.